

**DEC121219DR17**

**Décision portant nomination de Rémi Royer  
assistant de prévention dans une unité du CNRS**

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6285, intitulée LAB-STICC, dont le directeur est Alain Hillion ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 27 février 2010 ;

Considérant que M. Rémi Royer a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Institut Universitaire de Technologie de Lorient les 21, 22 et 28 juin 2010 et les 01 et 02 juillet 2010 ;

DECIDE :

Article 1 : M. Rémi Royer, Technicien, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n°6285, à compter du 01 janvier 2012.

M. Rémi Royer exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rémi Royer est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 17 avril 2012  
Le directeur de l'unité

Alain Hillion

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du directeur de Institut Telecom - Telecom Bretagne

Paul Friedel